

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 mars 2013

REFONDATION DE L'ÉCOLE DE LA RÉPUBLIQUE - (N° 767)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N ° 1354

présenté par

M. Drapeau, Mme Martine Faure, M. Belot, M. Bloche, Mme Bourguignon, M. Feltesse,
Mme Bouziane, M. Léautey, M. Calmette, M. Bréhier, Mme Carrillon-Couvreur, Mme Dessus,
Mme Pichot et les membres du groupe socialiste, républicain et citoyen

ARTICLE PREMIER**(RAPPORT ANNEXÉ)**

Compléter l'alinéa 182 par les mots :

« et principalement ceux qui sont situés en milieu rural ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Une attention toute particulière doit être accordée au milieu rural et à l'accès au très haut débit, indispensable dans le cadre de l'inscription dans la loi du principe d'une éducation numérique pour tous les élèves.